

A Billère, le 09 Janvier 2019

Ma maison se situe au 4 rue du Mohédan.
Je souhaiterais que dans cette zone (UDp du
PLU actuel), la hauteur des futures constructions
reste à un étage maximum. En effet, la rue
du Mohédan correspond au "vieux Billère" avec son
larsis. C'est le patrimoine historique de la ville
et permettre la construction d'immeubles dans
cette zone gâcherait tout le charme de la ville
qui est déjà "envahit" de bâtiments.
Par ailleurs, je ne désire pas trouver à côté de
ma maison un immeuble de plusieurs étages.
De plus, cette zone UDp dont la hauteur des
constructions est limitée à un étage pourrait être
élargie et englober la zone UF se trouvant au
Nord et dont l'emplacement est idéal pour la
construction d'une maison de retraite.

Je vous remercie de prendre en considération
mes remarques pour le nouveau PLU concernant
la zone UDp (rue du Mohédan)
Avec mes sincères salutations,

Melle SCHOUER Laurie

~~L. Schouer~~

